Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20261013-D2026127-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2026

N° Acte : **2026-Délib-127-CM 13/10/2026**	Classification **: 7.5 Subventions**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

Objet : Demande de subvention à la Région pour la création de deux arrêts de cars équipés d'abris voyageurs et d'appuis vélos rue des Câbles-Sous-Marins

L'An deux mil vingt-six le treize du mois d'octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : M. Jonathan PENET (procuration à Mme Corinne LAUTRÉDOU) ; M. Raynald TANTER (procuration à M. Christian BUREL) ; Mme Léonora RAMADANI (procuration à M. Hervé VAILLANT) et M. Hervé LELIÈVRE (procuration à M. David LE BERRE).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

La commune projette de créer deux arrêts de cars sur le territoire communal rue des câbles sous-marins, afin d'améliorer l'accessibilité aux transports publics et de renforcer les conditions d'accueil et de sécurité des usagers.

Cette zone de desserte composée d'un arrêt de montée et d'un arrêt de descente sera équipée d'un abri voyageur ainsi que d'appuis vélos, afin d'améliorer le confort des usagers et de favoriser l'usage combiné des transports collectifs et des mobilités douces.

Dans le cadre de ses dispositifs de soutien aux mobilités et aux aménagements liés aux transports publics, la Région Bretagne peut accompagner financièrement ce type d'équipement.

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, aménagements, travaux, numérique, communication et fonctionnement municipal »* du lundi 5 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité, DÉCIDE :**

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et percevoir une subvention auprès de la Région Bretagne pour la réalisation de ces deux arrêts de cars équipés d'abris voyageurs et d'appuis vélos rue des Câbles-Sous-Marins,

DE DIRE que Monsieur le Maire est autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE

La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification